

ORNEMENT ■ Palmarès du Concours régional des villes et villages fleuris du Limousin

Le jury a décerné un bouquet de récompenses

Le concours régional des villes et villages fleuris, organisés par le Comité régional du tourisme, a pour objectif d'inciter les communes et les collectivités à améliorer leur cadre de vie, de préserver, de valoriser le patrimoine et les espaces naturels.

Cette action favorise ainsi l'accueil des touristes et contribue à une meilleure qualité de vie des habitants.

Beaucoup plus qu'un trophée, le label "Villes et villages fleuris" correspond à la mise en place d'une stratégie d'actions visant à rendre une commune plus attractive. Il participe à l'accueil touristique et joue un rôle social, économique, politique et environnemental.

Ce concours récompense les collectivités pour leurs actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, espaces publics, monuments...

Cette année, le jury régional du fleurissement a visité 39 communes en Limousin. Parmi elles, 14 concouraient pour obtenir



COULEURS AUTOMNALES. Guéret est l'une des communes couronnées de trois fleurs pour les prouesses réalisées par ses jardiniers. ARCHIVES

le panneau "Ville ou village fleuri" (quatre communes en Corrèze, trois en Creuse et sept en Haute-Vienne).

Le jury était composé d'Eric Caraminot (dépar-

tement de la Corrèze), Chantal Chanudet (département de la Creuse), Gérard Granet, conseiller général de Haute-Vienne, Eric Dupont, Limoges, Olivier Roulière, horticulteur,

et Evelyne Dufour du CRT. Voici le palmarès du concours.

Première catégorie (communes dont la population est inférieure à 1.000 habitants) :

- Population inférieure à 500 habitants : 1. Saint-Ouen-sur-Gartempe (Haute-Vienne), 217 habitants ; 2. Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne), 419 habitants ; 3. Fromental (Haute-Vienne), 451 habitants.

- Population comprise entre 501 et 1.000 habitants : 1. Fresselines (Creuse), 671 habitants, attribution du panneau 1 Fleur "Village fleuri" ; 2. Pageas (Haute-Vienne), prix spécial pour le Sentier musical.

Deuxième catégorie (communes dont la population est comprise entre 900 et 4.499 habitants) : 1. Beynat (Corrèze), 1.149 habitants, attribution du panneau 1 Fleur "Village fleuri" ; 2. Saint-Gence (Haute-Vienne), 1.808 habitants ; 3. Objat (Corrèze), 3.372 habitants ; 4. Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze), 1.286 habitants ; 5. Dun-le-Palestel (Creuse), 1.106 habitants.

Troisième catégorie (communes dont la population est comprise entre 4.500 et 30.000 habitants) : 1. Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), attribution du panneau 1

Fleur "Ville fleurie" ; 2. Bellac (Haute-Vienne), 4.575 habitants ; 3. Malemort-sur-Corrèze (Corrèze), 6.533 habitants ; 4. Aubusson (Creuse), 4.660 habitants.

Les communes classées

Trois Fleurs : Limoges, Saint-Hilaire-les-Places, Bersac-sur-Rivalier, Brive, Concèze, Feytiat (prix spécial pour la participation des enfants), Guéret, La Souterraine, Montrol-Sénaud, Naves, Nexon, Rochechouart (prix spécial pour l'école fleurie), Panazol, Saint-Yrieix-la-Perche, Ussel (prix du Jardinier attribué à Odette Caraminot).

Deux Fleurs : Allasac, Boussac-Bourg, Chaillac-sur-Vienne, Egletons, Isle, Lagnac-le-Long, Lepaud, Meymac, Saint-Junien.

Une Fleur : Affieux, Ayen, Albussac, Azerables, Bessines-sur-Gartempe, Chéniers, Fresselines, Méasnes, Rilhac-Rancon (prix spécial pour la participation des enfants) ; Sainte-Feyre, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Maixant, Saint-Yrieix-sous-Aixe, Seilhac, Tulle. ■